

C'est l'heure des comptes aux petites créances !

On vous doit de l'argent ?

Vous êtes poursuivi aux petites créances ?

Les avocats de Crochetière, Pétrin peuvent vous aider à préparer votre dossier de petites créances.

Profitez de notre expérience de la cour !

Forfaits sur mesure pour vous !

Le seuil des réclamations à la division des petites créances est maintenant de 15 000\$.

Votre entreprise ou vous-même est possiblement admissible !



- Récupérez votre argent !
- Ayez les meilleurs arguments pour convaincre le juge que vous avez raison.
- Travaillez avec les meilleurs professionnels du droit de la construction.

Notre forfait **PRÉPARATION**

- Rencontrez un professionnel pour l'analyse de votre dossier.
- Complétez votre demande de réclamation avec les bons arguments.
- Élaborez la meilleure contestation possible.
- Trouvez les bons témoins et les experts qu'il vous faut.
- Soyez bien outillés pour la deuxième étape, le procès !

600\$ (taxes et déboursés en sus)

Notre forfait **PROCÈS**

- Structurez votre dossier pour le procès.
- Identifiez ce qui doit être mis en preuve par vos témoins, vos experts et vous-même.
- Exprimez-vous avec assurance devant le juge.
- Ayez un bon plan d'argumentation.
- Réduisez votre niveau de stress, nous sommes là pour vous guider !

450\$ (taxes et déboursés en sus)

Profitez d'un rabais en choisissant les deux forfaits pour **850\$**
(taxes et déboursés en sus)



CROCHETIÈRE, PÉTRIN

Avocats

S. E. N. C. R. L.

514 354-3645 • 1 866-660-3645

www.cpavocats.ca

Forfait valide à compter du 6 octobre 2014. Sujet à changement.